

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2057

Attribution d'une subvention ponctuelle de 5 000 euros à l'Association Asul Lyon 8 Tennis de Table pour l'organisation du Championnat de France de tennis de table handisport, les 21 et 22 mai 2016 au Palais des Sports

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRÜMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2057 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PONCTUELLE DE 5 000 EUROS A L'ASSOCIATION ASUL LYON 8 TENNIS DE TABLE POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TENNIS DE TABLE HANDISPORT, LES 21 ET 22 MAI 2016 AU PALAIS DES SPORTS (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 avril 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 1990, l'Association « ASUL Lyon 8 Tennis de Table » a pour vocation la promotion de la pratique du tennis de table, comme activité de compétition et de loisir pour tout public, valide ou handicapé. Son siège social est situé 16 rue du Commandant Pégoud à Lyon 8^e. Elle compte 236 licenciés pour la saison sportive 2015-2016.

L'Association « ASUL Lyon 8 Tennis de Table » organise, les 21 et 22 mai 2016, les championnats de France de tennis de table Handisport au Palais des Sports de Gerland à Lyon.

Cet événement rassemblera les meilleurs pongistes de France, 145 joueurs et joueuses de toutes les catégories Handisport, parmi lesquels les meilleurs pongistes internationaux, dont certains sont sélectionnables pour les jeux paralympiques de Rio.

Outre l'objectif purement sportif, l'organisation d'une telle manifestation contribue à faire évoluer le regard sur le handicap et encourage les personnes handicapées à pratiquer une activité sportive.

L'Association « ASUL Lyon 8 Tennis de Table » sollicite une contribution financière de la Ville de Lyon pour l'organisation de cette manifestation, qui nécessite une lourde logistique.

Le budget prévisionnel de ces championnats de France de tennis de table Handisport s'élève à 123 000 €. L'Association « ASUL Lyon 8 Tennis de Table » demande un soutien de la Ville de Lyon à hauteur de 8 000 €.

Compte-tenu du rayonnement de cette manifestation au plan national et de son intérêt pour le développement de la pratique sportive auprès des personnes handicapées, je vous propose qu'une subvention de 5 000 € lui soit allouée.

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 8^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- Une subvention ponctuelle de 5 000 € est allouée à l'Association «ASUL Lyon 8 Tennis de Table» pour l'organisation des championnats de France de tennis de table Handisport, les 21 et 22 mai 2016 au Palais des Sports de Gerland.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPANIMAT, opération SPAMANI.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT